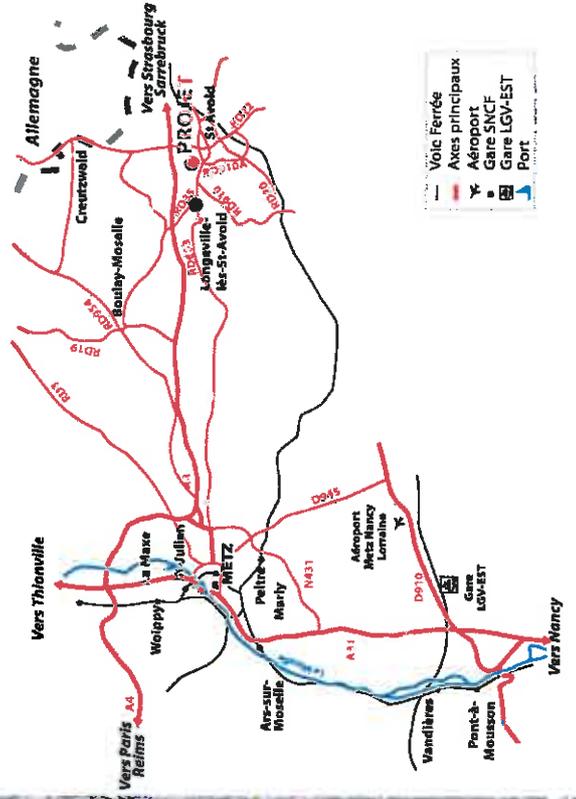
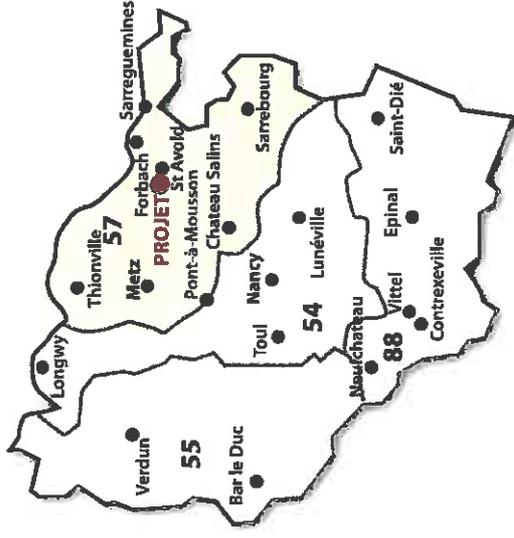
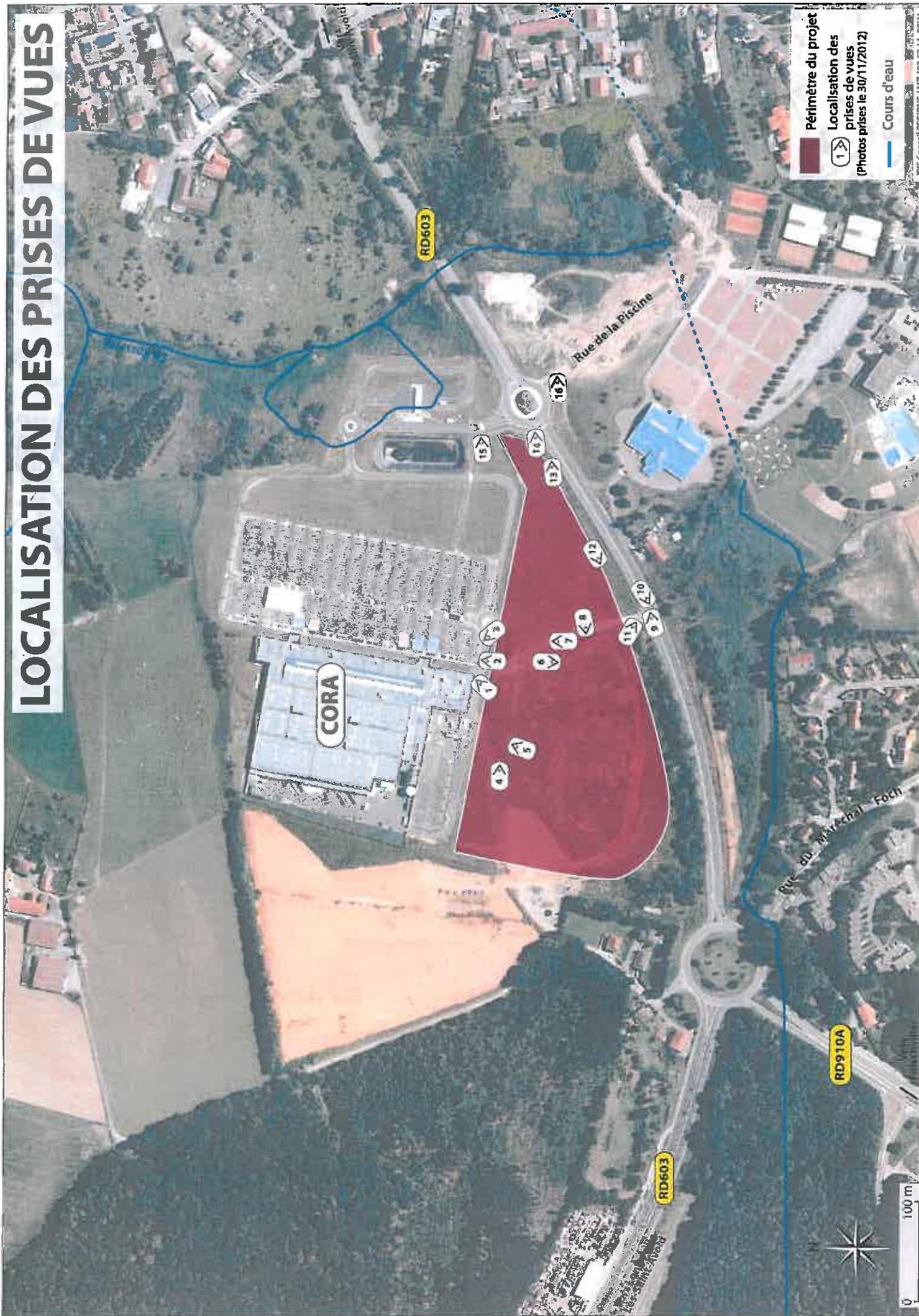

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

SITUATION

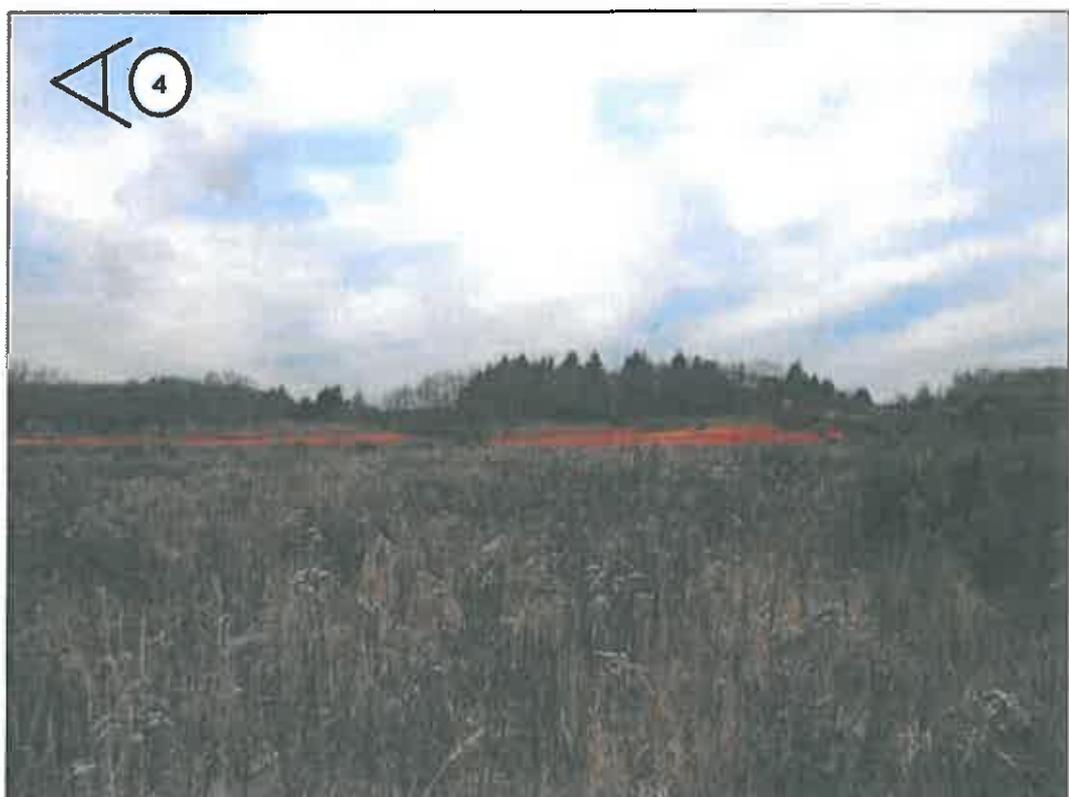


**ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE
D'IMPLANTATION**

LOCALISATION DES PRISES DE VUES





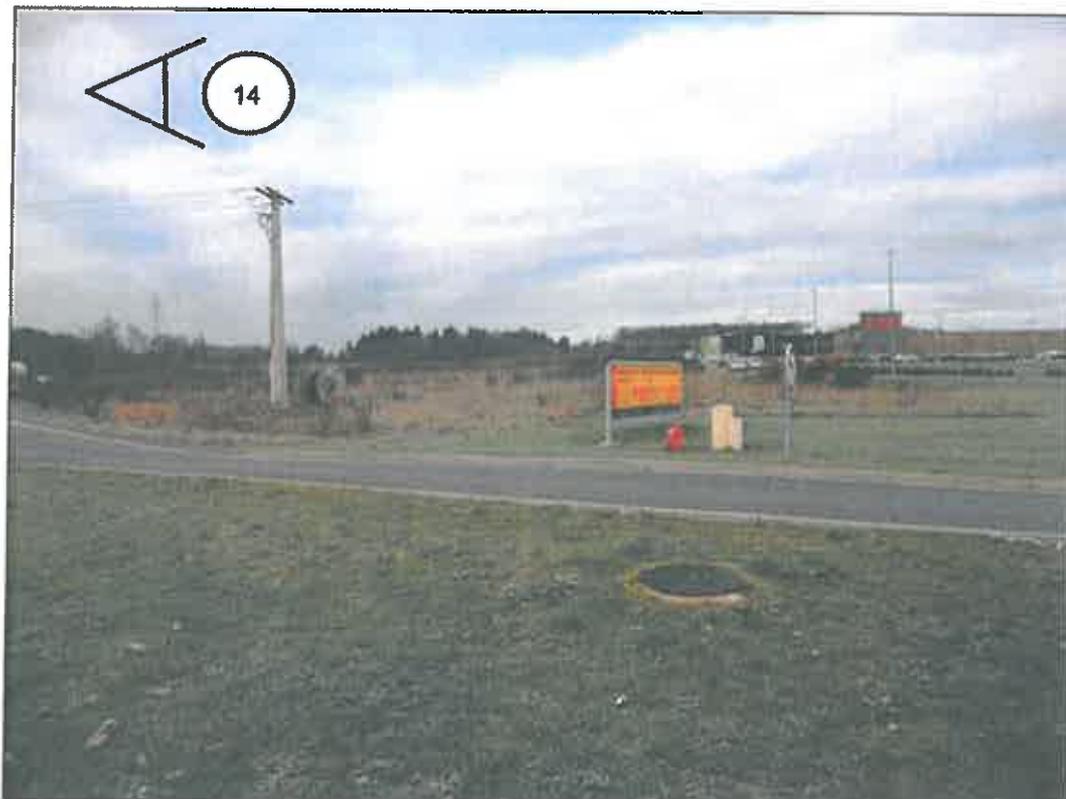








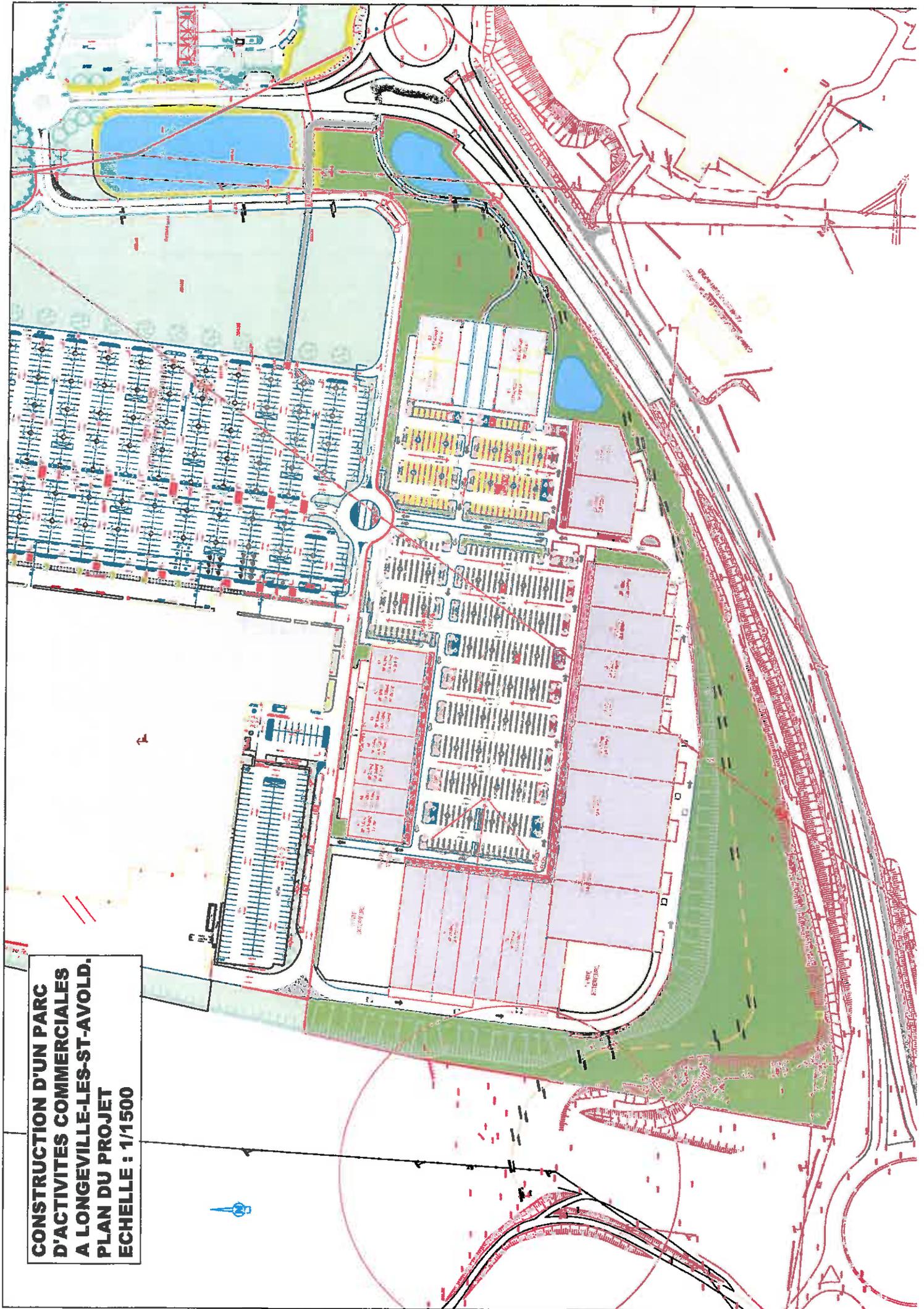






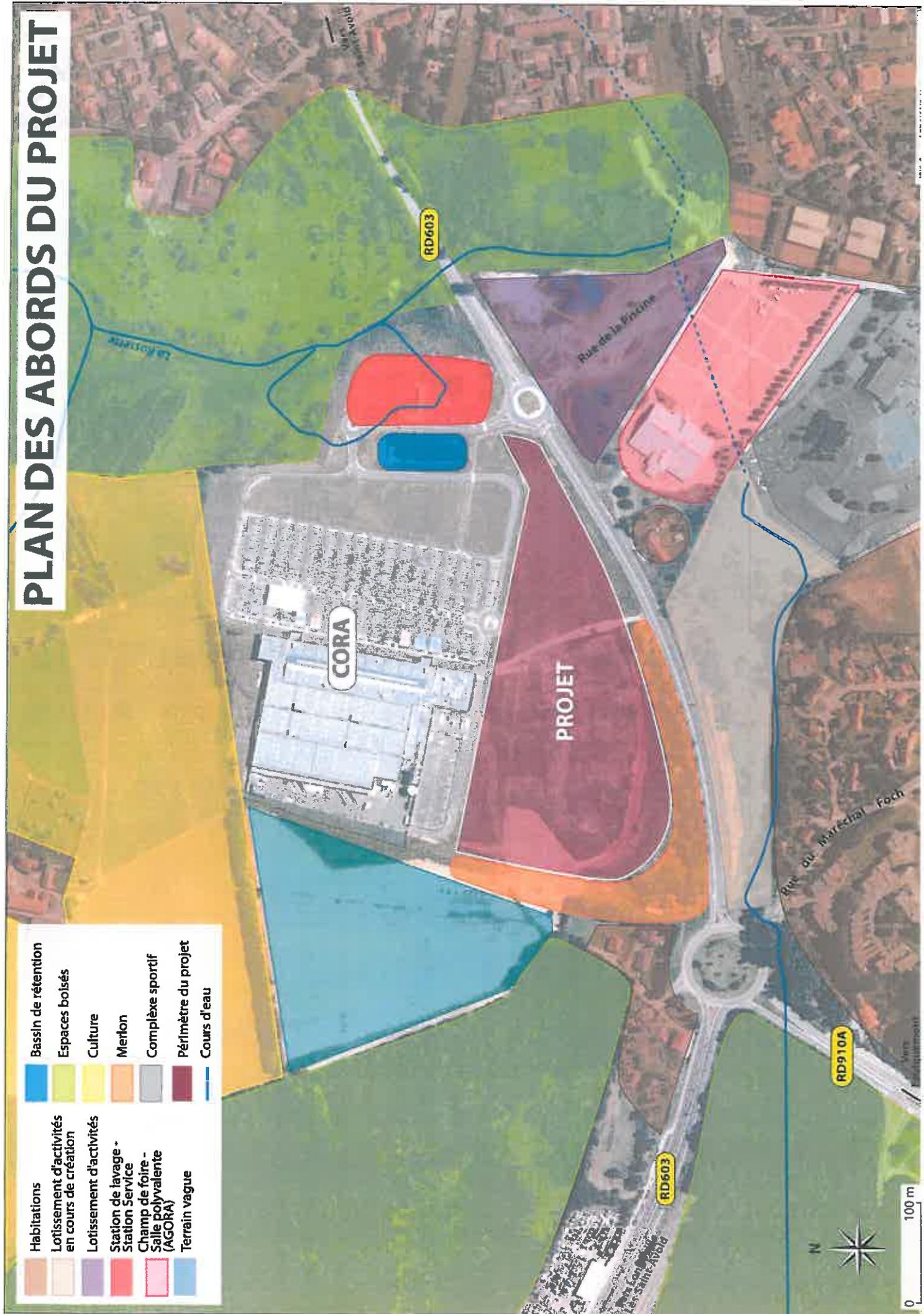
ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

**CONSTRUCTION D'UN PARC
D'ACTIVITES COMMERCIALES
A LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD.
PLAN DU PROJET
ECHELLE : 1/1500**



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

PLAN DES ABORDS DU PROJET



- | | | | |
|---|--|---|---------------------|
|  | Habitations |  | Bassin de rétention |
|  | Lotissement d'activités en cours de création |  | Espaces boisés |
|  | Lotissement d'activités |  | Culture |
|  | Station de lavage - Station Service |  | Merlon |
|  | Champ de foire - Salle polyvalente (AGORA) |  | Complexe sportif |
|  | Terrain vague |  | Périmètre du projet |
| | |  | Cours d'eau |



0 100 m

**AUTRES ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR
LE MAITRE D'OUVRAGE**

**LISTE DES AUTRES ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR LE MAITRE
D'OUVRAGE**

**Annexe 6 : Compléments apportés aux rubriques du Formulaire CERFA n°14734*02 de demande
d'examen au cas par cas**

**ANNEXE 6 : COMPLEMENTS APPORTES AUX
RUBRIQUES DU FORMULAIRE CERFA N°14734*02 DE
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

1.4. Rubrique 4. Caractéristiques générales du projet

1.4.1. Nature du projet

Le projet de construction d'un parc d'activités commerciales comprend la construction de cellules commerciales sur une surface de vente de 15 020 m² + 3082 m² de surface extérieure.

18 enseignes sont attendues ainsi que quatre restaurants.

Ces cellules viennent compléter l'offre existante du centre commercial CORA, situé au nord du projet.

Des espaces verts seront créés aux abords du futur parc d'activités commerciales. Ils représentent 37% de la surface de l'emprise foncière du projet, qui s'étend sur environ 7.2 ha.

Le projet sera desservi par le giratoire existant du centre commercial CORA. Une voirie de desserte permettra d'accéder au futur parking d'une capacité de 545 places. Cette voirie sera prolongée autour du futur bâtiment pour les véhicules de livraison.

Le projet se connectera aux voies piétonnes et cyclables déjà présentes, qui relient notamment le centre commercial au centre de Saint-Avoid.

Les terrains seront raccordés à l'ensemble des réseaux : eau potable, électricité, télécom, assainissement EU et EP, gaz, éclairage public.

1.4.2. Décrivez sommairement le projet

1.4.2.1. Dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés en une seule phase et s'étendront sur une période de 18 mois. Ils consistent :

- A la construction des bâtiments commerciaux,
- A la construction de la voirie de desserte interne et du parking,
- A l'aménagement des espaces verts,
- A la construction du réseau de collecte EU, EP et raccordement aux ouvrages d'assainissement,
- A la construction des réseaux d'adduction d'eau potable, télécom, gaz, éclairage public.

Les eaux pluviales du site seront stockées et traitées dans deux bassins de rétention puis évacuées à débit régulé vers le réseau eaux pluviales existant aux abords du site.

Le projet intègre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales : revêtement de sol perméable sur une partie du stationnement, toitures végétalisées sur les restaurants, revêtement de

sols drainants pour les circulations douces, récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et l'alimentation des réseaux d'eau sanitaire des restaurants.

Les eaux usées seront envoyées dans le réseau communal.

Le projet s'inscrit également dans le respect de la réglementation thermique RT2012 par l'isolation des bâtiments et des prescriptions rigoureuse sur le plan énergétique.

1.4.5. Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesures utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise foncière du projet	7.2 ha
Surface de vente	18 102 m ²
Superficie de la zone de stationnement (voirie + places de stationnement)	14620 m ²
Bassins de rétention (x2)	1550 m ³
Superficie des voiries (voirie de desserte du parking, voirie de livraison et voirie interne au parking)	12215 m ²
Longueur de la voirie de desserte autour du projet	510 m
Espaces verts	2.66 ha

1.6. Rubrique 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

1.6.1. Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Domaine de l'environnement		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Localisation du site entre la RD603 au sud, le centre commercial CORA au nord et à l'est, et un merlon à l'ouest. Site localisé sur des terrains remaniés lors de la construction de CORA. Aucune destruction de boisement Absence d'espèce protégée recensée par la bibliographie, absence d'habitat prairial et aquatique, de zones humides, de haie

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impacts non significatifs sur les zones Natura 2000 éloignées à plus d'un km du site (absence de milieux souterrains et d'espaces d'habitats favorables aux chiroptères)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé sur des anciens terrains bâtis (présence de serres) ayant été terrassés pour accueillir le futur parc d'activités commerciales.
Commodité du voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Source de bruit due au trafic généré mais site localisé aux abords de zones commerciales et de la RD603. Isolation acoustique des bâtiments Niveau d'émergence sonore à ne pas dépasser fixé aux preneurs dans le cahier des charges Livraisons organisées selon des créneaux horaires imposés limitant la gêne au voisinage Impacts potentiels en phase chantier : utilisation de matériels réglementés
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Impacts potentiels en phase chantier : utilisation de matériels réglementés
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Trois aspects pris en compte dans le projet : <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'éclairage naturel (façades vitrées, puits de lumière,...) - Contrôler l'éclairage artificiel (éclairage extérieur géré par une horloge couplée à une cellule crépusculaire) - Utilisation des énergies renouvelables (panneaux solaires)
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts potentiels en phase chantier (envol de poussières) : possibilité d'arroser les sols
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Rejets vers la nappe (pour les zones d'infiltration) et le réseau communal (pour les bassins de rétention) Système de prétraitement en amont des bassins (à confirmer par LSA)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous types de déchets

	non dangereux, inertes, dangereux ?		<p>Une gestion générale des déchets est prévue sur le site et fera l'objet d'une gestion concertée aux règles spécifiques dans le cahier des prescriptions des preneurs.</p> <p>Mise en place de compacteur pour réduire le volume des déchets</p> <p>Lors de la phase chantier : évacuation des déchets dans des centres de traitement adaptés – une charte de « chantier propre » sera mise en place sur le site.</p>
--	-------------------------------------	--	---

1.7. Rubrique 7. Auto-évaluation (facultative)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet de construction d'un parc d'activités commerciales à Longeville-lès-Saint-Avold peut-être dispensé d'une étude d'impact au regard des éléments suivants :

Lors de la construction du centre commercial CORA, une étude d'impact a été réalisée sur l'ensemble du périmètre du centre commercial ainsi que sur le périmètre du présent projet.

Impacts négatifs :

- sur la ressource en eau : imperméabilisation, rejets d'eaux pluviales plus importants,
- sur les conditions de circulation : éventuelle augmentation du trafic sur le secteur
- en phase chantier : nuisances sonores, modification du régime d'écoulement des eaux, production de déchets,...

Impacts positifs :

- milieu socio-économique : création d'emplois, augmentation de l'attractivité commerciale du territoire qui a besoin de locomotives commerciales solides pour subvenir aux besoins de sa population et pour éviter de trop fréquents déplacements vers des pôles commerciaux puissants et éloignés (France et Allemagne) → limitation des pollutions liées aux déplacements

Mesures réductrices mises en place par le MOA :

- **sur la ressource en eau** : création d'ouvrages d'assainissement de prétraitement et de rétention
- **sur les conditions de circulation** : étude de circulation en cours de réalisation pour évaluer l'impact des trafics générés par le projet sur le giratoire présent sur la RD603
- **en phase chantier** : réalisation du chantier dans les règles de l'art (récupération des eaux pluviales, engins de chantier homologués, prévention des pollutions, etc...) – Charte « chantier propre »

Terrains situés sur une zone remaniée par l'homme : aucune espèce protégée, aucune zone humide ni haie, milieu pauvre en habitat naturel. Aucun défrichement.

Dossier de déclaration loi sur l'eau en cours de réalisation.